



NOTICE GÉNÉRALE POUR LE CONCOURS D'ENTRÉE DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE SUPÉRIEURE (APS) 2018/2019

L'Année Préparatoire Supérieure dispensée à l'ENACR a pour objectif de préparer les étudiants à entrer dans un cursus de formation diplômant supérieur. (Admission à l'APS sur concours).

A l'issue de cette année préparatoire, les étudiants peuvent postuler aux concours d'admission des écoles proposant les formations supérieures.

Il est ainsi possible après l'APS - mais non exclusif - de postuler à l'entrée du cursus commun ENACR/CNAC qui propose une formation sur 3 ans menant au Diplôme National Supérieur Professionnel d'Artiste de Cirque (diplôme de niveau II).

Schéma du cursus ENACR/CNAC

Année 1 : DNSP 1 (ENACR)/Admission sur concours

Année 2 : DNSP 2 (CNAC)

Année 3 : DNSP 3 + 1 trimestre en insertion professionnelle (CNAC)

La réussite aux deux années de Rosny-sous-Bois (APS et DNSP 1) permet l'obtention du BATC (Brevet Artistique des Techniques du Cirque). Ce diplôme, de niveau 4, délivré conjointement par le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Culture et de la Communication, a une reconnaissance européenne de niveau baccalauréat.

Le CNAC et l'ENACR ont construit un parcours pédagogique commun sur trois ans, en lien avec l'UFR des Arts de l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens), permettant la délivrance du DNSP d'artiste de cirque (diplôme de niveau II) et la possibilité d'obtenir une licence mention "Arts" - Parcours "Arts du spectacle" - Option "Arts du cirque" délivrée par l'Université de Picardie Jules Verne. Ce dispositif s'inscrit dans le schéma européen (accords de Bologne) de l'enseignement supérieur.

Le CNAC est en charge de l'organisation du concours d'entrée du Diplôme National supérieur professionnel d'artiste de cirque (DNSP). Ce concours se déroulera du **2 au 6 mai 2018**, au CNAC (Site La Marnaise - 34 avenue du Maréchal Leclerc 51000 Châlons-en-Champagne). Pour toute information sur le DNSP : <http://www.cnac.fr/>

L'ENACR est en charge de l'organisation du concours d'entrée de l'Année Préparatoire Supérieure. Ce concours se déroulera du **9 au 13 juillet 2018**, à l'ENACR, Chapiteau Bernard Turin - 22 rue Jules Guesde 93110 Rosny-sous-Bois.

Conditions d'admission pour l'APS

- Avoir entre 17 et 22 ans,
- Avoir au minimum un niveau scolaire de seconde ou équivalence pour les étrangers,
- Avoir une spécialisation déjà orientée, porteur et voltigeur isolé possible,
- Avoir une bonne condition physique, une formation acrobatique de base et des notions de jeu théâtral, de rythme corporel et de danse.

Déroulement du concours

Clôture des candidatures : 15 avril 2018

Chaque candidat devra avoir adressé par mail le dossier d'admission ainsi que les pièces justificatives demandées en annexe à l'attention de **Marie-Pierre Mouisson** : mapy.mouisson@enacr.com

Chaque candidat devra également envoyer par courrier ce dossier d'admission et les pièces complémentaires à l'attention de **Marie-Pierre Mouisson, ENACR - 22 rue Jules Guesde 93110 Rosny-sous-Bois.**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date de clôture ne sera pas étudié.

Étude des dossiers : semaine du 16 au 22 avril 2018

Réunion de concertation des enseignants de l'ENACR pour étudier l'ensemble des dossiers.

Envoi des convocations courant **mai 2018 pour les candidats admis à passer les épreuves de pré-sélections suivies des épreuves de sélections.** Les candidats non admis sur dossier recevront un courrier ultérieurement.

Épreuves de sélection du 9 au 13 juillet 2018

Chaque candidat sera évalué pendant trois journées de pré-sélections :

- Deux journées d'ateliers,
- Une journée de présentation en piste.

A l'issue de ces trois journées, les candidats retenus par le jury resteront deux journées supplémentaires pour les épreuves de sélections.

Suite à ces deux journées, le jury rendra sa décision quand aux étudiants admis pour la promotion 2018/2019.

L'ENACR prend en charge l'hébergement et les repas du midi pendant les épreuves. Les autres repas et les transports sont à la charge des candidats.

Nature des épreuves (du 9 au 13 juillet 2018)

- Niveau acquis et aptitudes dans la spécialisation choisie : coefficient 2,5
- Acrobatie et préparation physique : coefficient 1,5
- Danse : coefficient 1
- Jeu Théâtral : coefficient 1
- Entretien : coefficient 1
- Présentation (3' max /candidat ou 5' pour un collectif) : coefficient 1

Toute note inférieure à 5/20 sera éliminatoire.

Composition du jury

Un jury présidé par le Directeur de l'ENACR, assisté de la directrice pédagogique, réunira l'ensemble des enseignants évaluateurs du concours des pré-sélections et des sélections, ainsi que des professionnels invités.

Il délibèrera à l'issue de la dernière journée de sélection pour dresser la liste des candidats retenus qui intégreront l'Année Préparatoire Supérieure 2018/2019.

Ceux-ci seront admis sous réserve de non contre-indication médicale suite à la visite faite par le médecin de l'ENACR LORS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE.

Pour toute question sur le concours d'entrée à l'APS, contacter **Marie-Pierre Mouisson** au **01 56 63 05 49/01 56 63 05 40**.